



## PROCES-VERBAL

### des délibérations du Conseil de Communauté Séance du Samedi 24 mars 2018

Sous la présidence de M. Romain LUTTRINGER, Président, les conseillers communautaires se sont réunis à 08 h 30 au Pôle ENR à CERNAY, après convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du 15 mars 2018.

Etaient présents :

M. LEMBLE Maurice, maire, conseiller communautaire Mme GROSS Francine, 10 <sup>ème</sup> vice-présidente	Aspach-le-Bas
M. HORNY François, maire, 1 <sup>er</sup> vice-président M. TSCHAKERT François, maire-délégué, conseiller communautaire Mme DEL TATTO Annie, conseillère communautaire	Aspach-Michelbach
Mme STUCKER Denise, conseillère communautaire	Bitschwiller-lès-Thann
./.	Bourbach-le-Bas
M. MANSUY Joël, Maire, 8 <sup>ème</sup> vice-président	Bourbach-le-Haut
M. SORDI Michel, maire, conseiller délégué Mme OSWALD Catherine, conseillère communautaire Mme WIPF Nicole, conseillère communautaire M. BOHRER Alain, conseiller communautaire M. GERMAIN Guillaume, conseiller communautaire Mme MUNSCH Claudine, conseillère communautaire Mme BOSSERT Josiane, conseillère communautaire M. BILAY Thierry, conseiller communautaire Mme GOETSCHY Catherine, 4 <sup>ème</sup> vice-présidente M. STEIGER Dominique, conseiller communautaire M. MEYER Christophe, conseiller communautaire Mme REIFF-LEVETT Sylvie, conseillère communautaire	Cernay
./.	Leimbach
M. Jean-Marie BOHLI	Rammersmatt
M. Maurice WINTERHOLER, conseiller suppléant	Roderen
./.	Schweighouse-Thann
M. ROGER Marc, maire, 3 <sup>ème</sup> vice-président Mme AGNEL Christine, conseillère communautaire	Steinbach

M. LUTTRINGER Romain, maire, président M. STOECKEL Gilbert, 7 <sup>ème</sup> vice-président Mme DIET Flavia, conseillère communautaire Mme SCHENTZEL Lucette, conseillère communautaire Mme STROZIK Yvonne, conseillère communautaire M. GOEPFERT Alain, conseiller communautaire M. BILGER Vincent, conseiller communautaire	Thann
M. WELTERLEN Jean-Paul, maire, conseiller délégué Mme CANDAU Geneviève, conseillère communautaire	Uffholtz
M. NEFF Daniel, maire, conseiller communautaire Mme GUGNON Estelle, conseillère communautaire M. GERBER René, conseiller communautaire	Vieux-Thann
M. SCHELLENBERGER Raphaël, député, conseiller communautaire	Wattwiller
./.	Willer-sur-Thur

Absents excusés avec procuration :

M. Jean-Marie MICHEL	maire, conseiller communautaire de Bitschwiller-lès-Thann (procuration à Mme STUCKER)
Mme Annie GADEK	conseillère communautaire de Cernay (procuration à Mme OSWALD)
M. Giovanni CORBELLI	9 <sup>ème</sup> vice-président de Cernay (procuration à M. GERMAIN)
M. René KIPPELEN	maire, conseiller communautaire de Leimbach (procuration à M. TSCHAKERT)
Mme Claudine FRANCOIS WILSER	conseillère communautaire de Thann (procuration à Mme STROZIK)
M. Guy STAEDELIN	11 <sup>ème</sup> vice-président de Thann (procuration à M. STOECKEL)
M. Charles SCHNEBELEN	Conseiller communautaire de Thann (procuration à M. BILGER)
M. Raymond HAFFNER	5 <sup>ème</sup> vice-président de Vieux-Thann (procuration à M. NEFF)
Mme Stéphanie BLASER	Conseillère communautaire de Wattwiller (procuration à M. SCHELLENBERGER)
M. Roland PETITJEAN	6 <sup>ème</sup> vice-président de Willer-sur-Thur (procuration à M.LUTTRINGER)

Absents excusés et non représentés :

Mme Nadine HANS	conseillère communautaire de Willer-sur-Thur
M. Bruno LEHMANN	maire, conseiller communautaire de Schweighouse-Thann

Absents non excusés :

M. Pascal JENN	conseiller communautaire de Bourbach-le-Bas
M. Jérôme HAMMALI	2 <sup>ème</sup> vice-président de Cernay
M. Christophe KIPPELEN	Conseiller communautaire de Roderen remplacé par M. WINTERHOLER

---

Sur 50 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :		
A partir de 09h20	46 votants (point 1 à 3A2) :	36 présents / 12 excusés / 10 procurations / 2 absents
	45 votants (point 3A3 à 6A) :	35 présents / 12 excusés / 10 procurations / 3 absents

Assistaient également à la séance :

M. Hervé HEITZ	Directeur général des services
M. Fernand SCHMINCK	Responsable des services techniques
M. Matthieu HERRGOTT	Responsable du pôle développement territorial
Mme Onintsoa PFIFFER	Directrice des services financiers
Mme Céline MAILLARD	Directrice des Ressources Humaines
Mme Katia ROGALA	Secrétariat général

---

**M. Romain LUTTRINGER** ouvre la séance et salue les membres présents, Monsieur MAZENOD, trésorier, les représentants de la presse et les services de la CCTC.

Il souhaite un rapide et bon rétablissement à Monsieur Jean-Marie MICHEL, maire et conseiller communautaire de Bitschwiller-lès-Thann, qui va subir une intervention chirurgicale à Strasbourg suite à une fracture du bassin occasionnée par une chute sur du verglas.

Il souhaite un joyeux anniversaire à Monsieur Daniel NEFF, maire et conseiller communautaire de Vieux-Thann. Applaudissements de la salle.

Puis le Président donne connaissance des excusés et des procurations qui lui sont parvenues.

Le quorum nécessaire étant réuni, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

---

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**Désignation du secrétaire de séance**

**POINT N° 1**      **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 mars 2018**

**POINT N° 2**      **ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNICATION - RESSOURCES HUMAINES - REGIE FORESTIERE**

**2A)**            Multi-accueil La Farandole à Cernay – Création de poste d'un agent social

**2B)**            RIFSEEP - Propositions d'amendement

**2C)**            Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des EAUX (EPAGE) Représentation de la CCTC

**POINT N° 3**      **FINANCES - BUDGETS**

**3A)**            Budgets primitifs de l'exercice 2018

1)      Budget général

2)      Budget Pépinière – Pôle de formation - Pôle ENR

3)      Budget chaufferie bois

4)      Budget eau Thann (DSP)

5)      Budget assainissement Thann (DSP)

6)      Budget eau Cernay (régie)

7)      Budget assainissement Cernay (régie)

8)      Budget ANC (assainissement non collectif)

9)      Budget ZAIC Les Pins

10)     Budget ZAE Est

11)     Budget ZAE rue d'Aspach

12)     Budget ZAE Vignoble

13)     Budget ZAE Europe

**3B)**            Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2018

**3C)**            Tarifs 2018 relatifs à l'eau et à l'assainissement

**3D)**            Programme d'attribution de subventions 2018

**POINT N° 4**      **EAU-ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC, SERVICES TECHNIQUES**

**4A)**            Déversement des eaux résiduaires des communes de Bourbach-le-Bas et de Bourbach-le-Haut vers la station d'épuration de Guewenheim – Convention

**POINT N° 5**      **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

**5A)**            Avant projet définitif de la piscine de Cernay

**POINT N° 6**      **DIVERS**

**6A)**            Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil



### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Président** propose de désigner à cette fonction Monsieur Hervé HEITZ, Directeur Général des Services. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

---

<b>POINT N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
---

### **1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 février 2018**

**M. le Président** expose qu'il revient à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil du 24 février 2018. Ce procès-verbal a été transmis aux conseillers par envoi électronique en date du 15 mars 2018.

**Monsieur Thierry BILAY** souhaite revenir sur le point 4B de la séance du 24 février 2018 concernant la convention d'objectifs et de moyens des espaces culturels. Cette convention ayant été présentée en séance avec une modification de son article 8, il n'avait pas fait le lien avec l'article 11 précisant les possibilités de résiliation. S'il avait pu faire ce lien, il se serait abstenu lors du vote. Il souhaite aujourd'hui obtenir des explications sur ces articles de la convention.

**Monsieur Romain LUTTRINGER** explique que la tenue de la réunion doit respecter un certain formalisme et qu'il ne peut rouvrir le débat sur ce point de l'ordre du jour de la précédente réunion. L'assemblée peut néanmoins prendre acte de la position exprimée par M. BILAY.

**Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER** précise qu'il n'est pas fait utilisation de l'article 11 de la convention mais que simplement la CCTC est en attente de signature de la convention par l'Espace Grün de Cernay.

**Monsieur Michel SORDI** constate que la situation actuelle est un peu crispée, en regrettant que l'association de gestion de l'Espace Grün ne désigne pas ses représentants au nouvel EPIC. Il rappelle que nous ne pouvons rester dans la situation précédente qui faisait l'objet d'observations de la Chambre Régionale des Comptes. Les avantages et inconvénients de différentes solutions ont été examinés avant de faire le choix de l'EPIC avec une représentation des 2 associations. Il n'existe aucune intention de la part des élus de se mêler de la programmation culturelle des 2 salles. Maintenant que le montage juridique a été trouvé, il faut avancer et arrêter une situation de blocage très regrettable. Les contrats et les salaires seront repris par la nouvelle structure. Il faut pouvoir préparer le programme de la rentrée de septembre.

**Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER** ajoute que la modification de l'article 8, spécifiant que la désignation de représentants au comité directeur de l'EPIC faisait partie des obligations de l'association, a bien été présentée et expliquée en séance lors du conseil du 24 février. Il rappelle qu'une convention d'objectifs et de moyens a pour objet de définir les conditions dans lesquelles une association est autorisée à dépenser de l'argent public.

**Monsieur Romain LUTTRINGER** souhaite aller vers l'apaisement. Rien ne sera changé pour les bénévoles qui resteront associés de la même façon.

**Monsieur Christophe MEYER** s'étonne de cette situation qui apparait soudainement alors que jusqu'à présent des assurances étaient données sur le bon déroulement du processus. Une discussion entre adultes doit permettre de résoudre ces difficultés.

**Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER** interpelle Monsieur MEYER, estimant qu'il fait partie de ceux qui mettent de l'huile sur le feu. Il explique que des propositions pour sortir de cette crise ont été faites et qu'il y a une résilience de la part de la direction de l'association qui s'oppose à la formule de l'EPIC. Il rappelle que l'association n'a jamais été contournée et qu'il y a toujours eu des échanges avec elle. Nous allons encore poursuivre les discussions.

**Madame Geneviève CANDAU** souligne l'importance du sujet et souhaite une réunion de la commission culture pour prendre le temps d'approfondir le débat.

**Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER** indique que le comité directeur de l'EPIC a tenu cette semaine une première réunion à laquelle Mme CANDAU a participé. Ce sujet a été longuement abordé.

**Monsieur Romain LUTTRINGER** souhaite que les bénévoles continuent à s'investir remarquant qu'ils ont toute leur place dans la vie des deux salles, tout particulièrement au Grün. Une association de soutien peut être créée mais l'actuelle association de gestion peut aussi continuer en faisant évoluer son nom et ses statuts. Après la constitution officielle de l'EPIC, un directeur devra être nommé. Monsieur LUTTRINGER qui est informé des débats en cours se dit prêt à toute rencontre ou intervention permettant d'apaiser cette situation.

Aucune observation n'étant par ailleurs formulée sur ce procès-verbal, le Président le soumet à l'approbation du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

---

**POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE –  
COMMUNICATION – RESSOURCES HUMAINES  
– REGIE FORESTIERE**

## **2A) Création de poste d'agent social**

Rapport présenté par **Monsieur Gilbert STOECKEL**, Vice-Président en charge de la communication, de l'informatique, des moyens généraux, des ressources humaines et de la mutualisation des services.

### **Résumé**

La Communauté de Communes de Thann - Cernay souhaite créer un poste d'agent social sur une quotité de 80% afin de garantir l'accueil des jeunes enfants dans la continuité du service public au multi-accueil et couvrir l'augmentation du volume de travail (+15% d'activité supplémentaire).

### **RAPPORT**

Notre collectivité continue de faire face à la mesure de suppression des contrats aidés de type CAE-CUI.

Pour le multi-accueil la Farandole à Cernay, il s'agit de renforcer l'équipe des agents sociaux.

Ce poste consiste à organiser et à effectuer l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure.

Depuis l'installation dans les locaux réaménagés, l'agrément de la CAF pour l'établissement a été porté de 30 à 33 enfants ce qui se traduit par une augmentation d'activité évaluée par le service pour l'année 2017 à +15%. La CAF a, de ce fait, augmenté son subventionnement qui se situe à 200 000 €.

Le recrutement sur ce poste pourrait s'opérer dans le grade d'agent social.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget pour chacun des postes concernés.

### **DECISION**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **approuve** la création d'un poste d'agent social sur une quotité de temps à 80% ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 2B) RIFSEEP : propositions d'amendement

Rapport présenté par **Monsieur Romain LUTTRINGER**, Président.

### Résumé

Deux points liés à la délibération instaurant l'application du nouveau régime indemnitaire dit RIFSEEP (appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) sont soumis au Conseil de Communauté pour modification.

Le premier point concerne la mise en conformité de la règle du cumul des primes avec la réglementation intervenue postérieurement à la délibération du 30 septembre 2018.

Le second point porte sur la restauration des règles d'abattement pour maladie ordinaire prévues dans l'ancien dispositif de régime indemnitaire.

### RAPPORT

Le RIFSEEP, le nouveau dispositif indemnitaire de référence pour la fonction publique, est entré en vigueur le 1er janvier 2018 pour remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

#### 1/ Amendement de la délibération instaurant le RIFSEEP dans la collectivité sur le point « cumuls possibles avec l'IFSE »

Dans son article 3-6, la délibération prévoyait des cumuls possibles de l'IFSE (prime du RIFSEEP) avec des primes existantes dont l'indemnité allouée aux régisseurs de recettes et la prime de salissure liée aux interventions en égouts.

Or la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a précisé que l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes, prévue à l'article R 1617-5-2 du CGCT, n'est pas cumulable avec ce nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Il en est de même pour la prime de salissure attribuée aux agents exposés aux travaux des égouts.

Aussi l'article 3-6 de la délibération instaurant le RIFSEEP sera amendé et verra la suppression du cumul de l'IFSE avec l'indemnité allouée aux régisseurs de recettes et avec la prime de salissure liée aux interventions en égouts. Ces deux primes seront donc intégrées dans l'IFSE.

#### 2/ Dispositif d'abattement du régime indemnitaire pour maladie ordinaire

Au cours de la réunion du Comité Technique du 20 février 2018, les agents représentants du personnel ont demandé une révision des règles d'abattement de l'IFSE dans le cas de la maladie ordinaire.

Dans son article 3-5 intitulé « Modalités de versement de l'IFSE », la délibération instaurant le RIFSEEP dans la collectivité prévoit qu'en cas de congé de maladie ordinaire une retenue de 1/30<sup>ème</sup> de l'IFSE mensuelle soit appliquée par jour d'absence hors jours d'hospitalisation.

Or la loi de finances 2018 intervenue entretemps a institué, pour la fonction publique, le jour de carence lors des arrêts maladie.

De ce fait, il est proposé de restaurer les règles d'abattement appliquées précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 à savoir :

- ⇒ abattement à partir du 30<sup>ème</sup> jour d'absence sur la base d'un 1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'absence.
- ⇒ neutralisation des jours d'absence pour hospitalisation et suites d'hospitalisation.



## **DECISION**

### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **approuve** l'amendement de l'article 3-6 de la délibération instaurant le RIFSEEP sur le cumul de l'IFSE et des autres primes ;
- **approuve** l'amendement de l'article 3-5 intitulé « Modalités de versement de l'IFSE », en proposant la restauration des anciennes règles sur l'application de l'abattement pour la maladie ordinaire (comme mentionné ci-dessus) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **2C) Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) : représentation de la CCTC**

**Monsieur Romain LUTTRINGER**, Président, expose.

#### **Résumé**

Pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la CCTC fait partie de 3 EPAGE correspondant aux 3 bassins versants qui la constituent : Thur amont, Doller et Lauch.

Les délégués à ces 3 syndicats mixtes sont désignés par le conseil de communauté. Il peut s'agir de conseillers communautaires ou de conseillers municipaux.

Les délégués représentant la CCTC doivent être différents de ceux représentant les communes.

## **RAPPORT**

Par courrier du 19 février 2018, les communes ont été sollicitées afin qu'elles puissent proposer des candidatures selon la répartition suivante :

**THUR AMONT** : 10 titulaires + 10 suppléants

Bitschwiller-lès-Thann	1
Cernay	3
Steinbach	1
Thann	3
Vieux-Thann	1
Willers-sur-Thur	1

1. **DOLLER** : 3 titulaires + 3 suppléants

Aspach-le-Bas	Aspach-le-Bas	1
Aspach-Michelbach	Aspach-Michelbach	
Schweighouse-Thann	Schweighouse-Thann	
Bourbach-le-Bas	Bourbach-le-Bas	1
Bourbach-le-Haut	Bourbach-le-Haut	
Leimbach	Leimbach	1
Rammersmatt	Rammersmatt	
Roderen	Roderen	

**LAUCH** : 2 titulaires + 2 suppléants

Uffholtz	1
Wattwiller	1

**DECISION****Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **se prononcer par vote** à la désignation des représentants de la collectivité qui siègeront aux EPAGE comme suit :

**THUR - AMONT**

Ville	Nombre de représentants	Nom des représentants	Nom des suppléants
Bitschwiller-lès-Thann	1	Pierre REBISCHUNG	Jean PETERSCHMITT
Cernay	3	Michel SORDI Alain BOHRER Dominique STEIGER	Catherine OSWALD Catherine GOETSCHY Monique SAMOLANY - ZIND
Steinbach	1	Marc ROGER	Claude MATHEY
Thann	3	Charles BRODKORB Charles VETTER Lucette SCHENTZEL	Yvonne STROZIK René GALLISATH Michèle MARCHAL
Vieux-Thann	1	René GERBER	Jean-Louis BIHR
Willer-sur-Thur	1	Jean-Luc MARTINI	Bernard WALTER

**LAUCH**

Ville	Nombre de représentants	Nom des représentants	Nom des suppléants
Uffholtz	1	Daniel GRASSLER	Sandrine KOEHRLEN
Wattwiller	1	Raphaël SCHELLENBERGER	Maurice BUSCHE

- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les représentants pour l'EPAGE de la Doller seront désignés lors d'une prochaine séance.

**POINT N° 3 – FINANCES - BUDGETS****3A) Budgets primitifs de l'exercice 2018**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

**Résumé**

Il est proposé au Conseil d'adopter les projets de budgets 2018, qui intègrent une reprise anticipée des résultats pour l'ensemble des budgets sauf les 4 nouveaux budgets liés au transfert de compétences des Zones d'Activités Economiques. Les budgets sont appelés à être votés par chapitre

**RAPPORT**

La CCTC a actuellement en charge treize budgets :

- Budget général - budget eau - secteur de Cernay (en régie), budget eau - secteur de Thann (en service délégué), budget assainissement - secteur de Cernay (en régie), budget assainissement - secteur de Thann (en service délégué), budget assainissement non collectif, budget Pépinière / Pôle de formation / Pôle ENR, budget chaufferie bois, budget ZAI les Pins

Dont quatre nouveaux budgets liés au transfert de compétence des Zones d'Activités Economiques de Cernay, à partir de 2018 (les écritures de stocks de reprises de terrains seront régularisées courant 2018) :

- budget ZAE Europe, budget ZAE Est, budget ZAE du Vignoble, budget ZAE rue d'Aspach

Il est rappelé aux membres du Conseil le contexte budgétaire, tel qu'il a été présenté au débat d'orientations budgétaires du 24 février 2018 :

- la hausse des taux de fiscalité décidée en 2015 a été opérée pour la mise en œuvre du pacte fiscal et financier par le reversement de recettes fiscales aux communes. A ce jour, le pacte a permis de financer environ 8 600 000 € de projet d'équipement et de charges de fonctionnement afférentes dans les 16 communes de la CCTC,
- de plus, entre 2013 et 2017, la CCTC a dû faire face à une hausse de charges d'environ 2 000 000 € correspondant à la baisse des dotations et les hausses de prélèvement (FPIC, Contribution au Redressement des Finances Publiques), et ce sans recettes fiscales complémentaires.
- entre 2013 et 2017, une économie de 463 000 € a été réalisée dans le chapitre 11 charge à caractère général, soit -17%. Compte tenu de la baisse sur ce chapitre prévue en 2018, une économie supplémentaire dans les prochaines années serait difficilement réalisable.

Concernant le projet du budget général, la masse budgétaire 2018 se monte à 50 035 987,57 €, en incluant la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser 2017.

Un axe de travail important consiste, à continuer à réduire de façon raisonnée ou tout au moins à stabiliser les crédits de fonctionnement non totalement contraints, en particulier ceux du chapitre 011 (charges à caractère général).

Une économie de près de 165 000 € pourra être dégagée au titre des charges à caractère général (chapitre 011) dans le budget 2018 par rapport au total du budget 2017 soit -7%, et ce grâce aux efforts d'économies proposés par les différents services, ceci malgré l'intégration de la compétence culture. Le nouveau marché des assurances a également permis d'économiser environ 43 000 €.

Le crédit à prévoir au titre des charges du personnel (chapitre 012), incluant les dépenses concernant les agents des budgets annexes, est estimé dans le montage budgétaire à 5 614 410 € pour 2018, hors cotisations d'assurances du personnel des budgets annexes. On constate une évolution de 35 520 € par rapport au total du budget 2017 soit +1%, ce qui constitue une évolution minimale démontrant l'effort déployé pour la maîtrise des effectifs.

Pour 2018, le montant total des subventions s'élève à 1 868 825 € tous budgets confondus, affichant une légère baisse d'environ -1% par rapport à 2017.

Le budget intègre les effets du pacte fiscal et financier et de l'avenant 2018-2020 (Avenant n°2), mis en place en 2015, qui prévoit le reversement de la somme de 3 282 600 € aux communes membres, sous forme de fonds de concours.

La reconduction de la prise en charge d'une part du FPIC incombant aux communes, à hauteur du montant 2017, soit 218 000 €, a été prévue.

Le montant des principaux investissements nouveaux du budget général s'élève à près de **6 544 970 €** dont les principaux sont :

- 3 700 000 € pour le programme piscine de Cernay,
- 802 200 € pour le réseau Très Haut Débit pour l'appel de fonds 2018 concernant 9 communes,
- 600 000 € pour le programme annuel d'éclairage public,
- 600 000 € pour l'appel de fonds Citivia 2018 (Parc d'Activités Thann-Cernay),
- 156 000 € pour l'acquisition des 25 chalets.
- 228 000 € d'aménagement des voiries des ZAE Europe et ZAE Est (en partie financé par les attributions de compensation dont le montant sera fixé par la CLECT courant 2018)

Les données provisoires de clôture de 2017 font apparaître un excédent de fonctionnement, après affectation, de 2 718 891 € pour le budget général.

L'équilibrage prévisionnel du budget proposé intègre les recettes potentielles avec une évolution de 4% du taux des 4 taxes. Sur les bases provisoires de 2018 connues à ce jour, cette évolution de taux dégagerait un produit fiscal supplémentaire d'environ 577 000 €.

En anticipant dans les grandes lignes le différentiel prévisionnel entre dépenses et recettes de fonctionnement, il serait envisageable de mobiliser un disponible de **5 778 937 €**.

L'affectation de ces ressources disponibles prévisionnelles, telle que présentée dans le tableau d'équilibrage, est proposée comme suit :

- financement de la totalité des programmes d'investissement dont la piscine à hauteur de 3 700 000 € et des autres investissements à hauteur de 2 844 970 €,
- 350 000 € affectés en dépenses imprévues d'investissement,
- 467 335 € affectés en dépenses imprévues de fonctionnement.

Deux emprunts pour un montant total de 3 802 200 € seront à inscrire pour équilibrer le budget dont 3 000 000€ au titre du programme de la piscine de Cernay et 802 200 € pour le Très Haut Débit qui concerne 9 communes en 2018.

Un emprunt de 210 000 € qui figure dans les restes à réaliser de 2017 reste également à souscrire et concerne le versement d'une avance remboursable à une entreprise.

Concernant les budgets annexes, les budgets « Assainissement de Thann » et « Eau Cernay » intègrent l'inscription de nouveaux emprunts respectivement de 390 000 € et de 110 000 €.

Le budget de la pépinière d'entreprise Pôle Formation / Pôle ENR intègre le versement d'une subvention d'équilibre de 243 000 €, ce sans recourir à un nouvel emprunt.

Les projets de budgets ont été examinés par la Commission Ressources Générales, réunie le 08 mars 2018 qui a émis un avis favorable, puis présentés en réunion de bureau le 12 mars 2018 qui a également donné un avis favorable.

La synthèse des projets de budgets et un tableau recensant les principaux investissements proposés par budget ont été adressés aux conseillers.

Les projets de budgets, intégrant une reprise des résultats de clôture 2017, se présentent comme suit :

**M. Romain LUTTRINGER** rappelle que les attributions de compensation définies en 2013 lors de la fusion des 2 anciennes communautés de communes restent, à périmètre de compétences équivalent, bloquées. Quant aux fonds de concours versés aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal, ils sont financés par l'augmentation de fiscalité décidée en 2015. Le produit de l'augmentation de 4% des taux proposée pour 2018 sera consacré aux besoins propres de la CCTC qui n'a pas bénéficié d'augmentation depuis 2014. Cette fiscalité supplémentaire pourrait être suffisante jusqu'à la fin de ce mandat, en 2020. A titre d'information, M. LUTTRINGER donne le résultat d'un benchmarking effectué sur les taux de cotisation foncière des entreprises (CFE). Sur une vingtaine de cas, les taux s'échelonnent de 20 à 32.6%. Avec un taux de 21.74% en 2018, la CCTC se situe au 4<sup>ème</sup> rang ce qui constitue un avantage pour notre territoire et les entreprises qui souhaitent s'y installer.

## 1) BUDGET GENERAL

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
fonctionnement	26 781 078,60	6 192 002,66	32 973 081,26	32 925 281,00	47 800,26	32 973 081,26
Investissement	17 015 106,05	47 800,26	17 062 906,31	10 870 903,65	6 192 002,66	17 062 906,31
<b>TOTAL</b>	<b>43 796 184,65</b>	<b>6 239 802,92</b>	<b>50 035 987,57</b>	<b>43 796 184,65</b>	<b>6 239 802,92</b>	<b>50 035 987,57</b>

### DECISION

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget général de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**De plus, le Conseil :**

- **décide** le reversement au budget annexe assainissement Thann, de 85 000 € (pour mémoire, montant plafonné à 97 570 €), correspondant à la part eaux pluviales (estimée à 40 %) de la charge des emprunts réalisés par l'ex CCPT, relatifs aux investissements liés à l'assainissement ;
- **décide** le reversement au Syndicat d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour le compte des quatre communes de l'ex CCPT adhérentes et ceci au titre des eaux pluviales, de 40 % de la charge des emprunts concernant les investissements réalisés en matière d'assainissement affecté d'un coefficient de 0.8, pour un montant prévisionnel de 22 000 € (pour mémoire, montant plafonné à 33 840 €) ;
- **décide** de transférer, du budget général au budget Pépinière d'Entreprises-Pôle Formation / Pôle ENR un montant prévisionnel de 243 000 €, correspondant à la subvention d'équilibre des frais d'exploitation de ces établissements ;
- **fixe** le montant de la participation prévisionnelle des budgets annexes aux frais de personnel du budget général en 2018 aux montants suivants :

Budget	Frais de personnel
Eau Thann	61460 €
Assainissement Thann	125 500€
Eau Cernay	649 200€
Assainissement Cernay	281 970€
Assainissement non collectif	37 040€
Pépinière-Pôle formation / Pôle ENR	68 660€
Chaufferie Bois	32 430€

- **ratifie** l'état des effectifs du personnel figurant en annexe du fascicule budgétaire du budget 2018 ;
- **autorise** le Président à recruter, en cas de besoin et selon dispositions législatives en vigueur, des agents non titulaires sur des postes régulièrement inscrits à l'état des effectifs, après échec de la procédure de recrutement par voie statutaire ;
- **autorise** également le Président à recruter en cas de besoin, des agents non titulaires de droit public pour effectuer des remplacements ou des vacances.

## 2) BUDGET PEPINIERE / POLE ENR

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	393 595,42	249 200,00	642 795,42	588 915,42	53 880,00	642 795,42
Investissement	386 056,43	53 880,00	439 936,43	190 736,43	249 200,00	439 936,43
<b>TOTAL</b>	<b>779 651,85</b>	<b>303 080,00</b>	<b>1 082 731,85</b>	<b>779 651,85</b>	<b>303 080,00</b>	<b>1 082 731,85</b>

### DECISION

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Pépinière d'entreprises/Pôle ENR » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**M. Jean-Marie BOHLI**, maire et conseiller communautaire de Rammersmatt, quitte la séance à 9h20.

## 3) BUDGET CHAUFFERIE BOIS

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	242 490,00	89 271,38	331 761,38	315 257,38	16 504,00	331 761,38
Investissement	84 594,05	16 504,00	101 098,05	11 826,67	89 271,38	101 098,05
<b>TOTAL</b>	<b>327 084,05</b>	<b>105 775,38</b>	<b>432 859,43</b>	<b>327 084,05</b>	<b>105 775,38</b>	<b>432 859,43</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Chaufferie Bois » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**4) BUDGET EAU THANN**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	283 607,00	361 390,49	644 997,49	615 927,49	29 070,00	644 997,49
Investissement	1 879 371,48	29 070,00	1 908 441,48	1 547 050,99	361 390,49	1 908 441,48
<b>TOTAL</b>	<b>2 162 978,48</b>	<b>390 460,49</b>	<b>2 553 438,97</b>	<b>2 162 978,48</b>	<b>390 460,49</b>	<b>2 553 438,97</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Eau THANN » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**5) BUDGET ASSAINISSEMENT THANN**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	1 353 489,00	813 454,38	2 166 943,38	1 911 445,38	255 498,00	2 166 943,38
Investissement	1 125 821,90	260 298,00	1 386 119,90	567 865,52	818 254,38	1 386 119,90
<b>TOTAL</b>	<b>2 479 310,90</b>	<b>1 073 752,38</b>	<b>3 553 063,28</b>	<b>2 479 310,90</b>	<b>1 073 752,38</b>	<b>3 553 063,28</b>



**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Assainissement THANN » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**6) BUDGET EAU CERNAY**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	2 065 246,68	355 309,00	2 420 555,68	2 399 463,68	21 092,00	2 420 555,68
Investissement	785 506,26	21 092,00	806 598,26	451 289,26	355 309,00	806 598,26
<b>TOTAL</b>	<b>2 850 752,94</b>	<b>376 401,00</b>	<b>3 227 153,94</b>	<b>2 850 752,94</b>	<b>376 401,00</b>	<b>3 227 153,94</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Eau CERNAY » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**7) BUDGET ASSAINISSEMENT CERNAY**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	1 382 960,00	1 024 742,92	2 407 702,92	2 248 299,92	159 403,00	2 407 702,92
Investissement	1 392 272,23	159 403,00	1 551 675,23	526 932,31	1 024 742,92	1 551 675,23
<b>TOTAL</b>	<b>2 775 232,23</b>	<b>1 184 145,92</b>	<b>3 959 378,15</b>	<b>2 775 232,23</b>	<b>1 184 145,92</b>	<b>3 959 378,15</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « Assainissement CERNAY » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**8) BUDGET ANC (Assainissement Non Collectif)**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	84 620,00	27 972,25	112 592,25	112 592,25	0,00	112 592,25
Investissement	32 049,56	0,00	32 049,56	4 077,31	27 972,25	32 049,56
<b>TOTAL</b>	<b>116 669,56</b>	<b>27 972,25</b>	<b>144 641,81</b>	<b>116 669,56</b>	<b>27 972,25</b>	<b>144 641,81</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget « ANC » de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**9) BUDGET ZAI LES PINS**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit (avec reprise anticipée des résultats) :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	1 600,00	435 336,51	436 936,51	160 920,00	276 016,51	436 936,51
Investissement	173 783,47	274 416,51	448 199,98	14 463,47	433 736,51	448 199,98
<b>TOTAL</b>	<b>175 383,47</b>	<b>709 753,02</b>	<b>885 136,49</b>	<b>175 383,47</b>	<b>709 753,02</b>	<b>885 136,49</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget «ZAI LES PINS» de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**10) Budget ZAE Est**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget «ZAE Est» de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**11) Budget ZAE Rue d'Aspach**

L'équilibre du budget 2018 se présente comme suit :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget «ZAE Rue d'Aspach» de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**12) Budget ZAE Vignoble**

L'équilibre du Budget 2018 se présente comme suit :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

**DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget «ZAE Vignoble» de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**13) Budget ZAE Europe**

L'équilibre du Budget 2018 se présente comme suit :

Libellés	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Exploitation	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

**DECISION****Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **adopte** le budget «ZAE Europe» de l'exercice 2018 (vote par chapitre) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**3B) Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2018**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

**Résumé**

Le Conseil de Communauté est appelé, à la vue de l'évolution des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale et du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget général, à fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2018.

**RAPPORT**

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le Budget Primitif 2018 a été bâti sur la base d'une augmentation proportionnelle de 4% des 4 taxes, en adéquation avec les données présentées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté le 24 février dernier.

Il est proposé de réaliser une augmentation proportionnelle de 4% des taux des 4 taxes.

A partir des bases provisoires connues à ce jour, le produit fiscal issu des 4 taxes avec l'intégration de cette augmentation des taux est estimé à 14 964 522€.

<b>2018</b>	<b>Bases provisoires 2018</b>	<b>Taux 2018 proposés</b>	<b>Produit fiscal 2018 attendu</b>
Taxe d'habitation	41 752 000	13,47	5 623 994
Taxe foncière sur B	50 096 000	7,55	3 782 248
Taxe foncière sur NB	533 100	16,07	85 669
CFE	25 173 000	21,74	5 472 610
<b>Total</b>	<b>177 554 100</b>		<b>14 964 522</b>

Cette proposition a été soumise pour avis à la Commission Ressources Générales le 08 mars 2018 et au Bureau le 12 mars 2018. Des avis favorables ont été formulés.

**Monsieur Maurice LEMBLE** rappelle qu'il s'agit d'une augmentation de 4% des taux et il souhaite que cela soit clairement expliqué pour que nos concitoyens comprennent bien quelle est l'évolution.

**Monsieur Marc ROGER** répond qu'il s'agit bien d'une augmentation de 4 % des taux et non de 4 points ce qui peut se traduire pour une taxe moyenne d'habitation par une augmentation de 10 € par foyer et de 4 € pour une taxe moyenne sur le foncier bâti.

### **DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et par 44 voix pour et 1 abstention (M. Vincent BILGER par procuration de M. Charles SCHNEBELEN) :**

- **décide pour 2018**, l'augmentation proportionnelle de 4% des taux de la fiscalité directe locale, à savoir :
  - taxe d'habitation : 13,47 %,
  - taxe sur le foncier bâti : 7,55 %,
  - taxe sur le foncier non bâti : 16,07 %,
  - cotisation foncière des entreprises : 21,74 %.

---

### **3C) Tarifs 2018 relatifs à l'eau et à l'assainissement**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

#### **Résumé**

Comme chaque année, il convient de définir les tarifs de l'eau et de l'assainissement perçus par la Communauté de Communes et permettant d'équilibrer les quatre budgets annexes « Eau-secteur de Cernay », « Eau-secteur de Thann », « Assainissement-secteur de Cernay » et « Assainissement-secteur de Thann ».

### **RAPPORT**

L'équilibre des budgets annexes dédiés à l'eau et à l'assainissement des secteurs de Cernay (en régie) et de Thann (services gérés via un affermage à SUEZ) nécessite que le Conseil de Communauté fixe le montant de la part intercommunale des redevances.

Il s'agit de financer les dépenses propres à la section d'exploitation (y compris la charge de la dette) et les investissements prévisionnels.

L'équilibre du budget eau-secteur de Cernay nécessite une hausse de 0,03 € HT/m<sup>3</sup>, avec une augmentation du tarif d'abonnement comme suit :

Diamètre compteur	Tarif 2017 € HT/an	Tarif 2018 € HT/an	Augmentation € HT/an
15/20	15	17	2
25	27	29	2
30/32	48	50	2
40	70	72	2
50	92	94	2
60/65	114	116	2
80	134	136	2
100 et +	154	156	2

Pour ce qui est du budget assainissement-secteur de Cernay, il est proposé une hausse de 0,02 € TTC / m<sup>3</sup>, avec une modification de coefficients pour les grands consommateurs.

Tranches assainissement	Coefficients 2017	Coefficients 2018
De 0 à 12 000 m <sup>3</sup>	1	1
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,8	0,8
De 24 001 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,7	0,75
Au-delà de 48 000 m <sup>3</sup>	0,6	0,65

L'équilibre du budget eau-secteur de Thann nécessite une hausse de 0,02 € HT/m<sup>3</sup> avec une modification de coefficients pour la part CCTC par tranche de facturation.

Tranches eau	Coefficients 2017	Coefficients 2018
De 0 à 1 800 m <sup>3</sup>	1	1
De 1 801 à 36 000 m <sup>3</sup>	0,9887	1
Au-delà de 36 000 m <sup>3</sup>	0,9625	0,98

Enfin, en ce qui concerne le budget assainissement-secteur de Thann, il est proposé une hausse de 0,03 € HT /m<sup>3</sup> avec une modification de coefficients pour la part CCTC par tranche de facturation.

Tranches assainissement	Coefficients 2017	Coefficients 2018
De 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	1	1
De 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,8763	0,89
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,7526	0,77
Au-delà de 24 000 m <sup>3</sup>	0,6289	0,64

Cette proposition d'évolution a reçu un avis favorable de la commission des finances et du bureau.

**M. Thierry BILAY** demande si les tarifs d'abonnement sur le secteur thannois restent inchangés.

**M. Marc ROGER** explique que la structure des budgets est différente du fait de la délégation de service public existant sur le secteur thannois. Il précise que les chiffres annoncés pour Thann ne concernent que la surtaxe perçue par la CCTC, les tarifs du délégataire évoluant selon les formules de révision prévues au contrat.

**DECISION****Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

– **fixe** les tarifs 2018 de la part intercommunale des redevances eau et assainissement comme suit :

- eau-secteur de Cernay (régie) : 1,460 € HT / m<sup>3</sup> (*pour mémoire, 1,4300 € en 2017*), avec augmentation de la part abonnement par compteur (comme indiqué ci-dessus), par rapport à 2017,
- assainissement-secteur de Cernay (régie) :

Tranches assainissement	Tarif 2017	Tarif 2018
De 0 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,1550	1,1750
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,9240	0,9400
De 24 001 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,8085	0,8813
Au-delà de 48 000 m <sup>3</sup>	0,6930	0,7638

- eau-secteur de Thann (affermage) :

Tranches eau	Tarif 2017	Tarif 2018
De 0 à 1 800 m <sup>3</sup>	0,2958	0,3158
De 1 801 à 36 000 m <sup>3</sup>	0,2910	0,3158
Au-delà de 36 000 m <sup>3</sup>	0,2910	0,3095

- assainissement-secteur de Thann (affermage) :

Tranches assainissement	Tarif 2017	Tarif 2018
De 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	2,0100	2,0400
De 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	1,7614	1,8156
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	1,5127	1,5708
Au-delà de 24 000 m <sup>3</sup>	1,2641	1,3056

**3D) Programme d'attribution de subventions 2018**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

**Résumé**

Il est proposé d'examiner les demandes de subventions reçues pour l'année 2018, en intégrant les évolutions liées à la nouvelle compétence culture.

**RAPPORT**

Le transfert de la compétence culture au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a entraîné la prise en charge de dépenses nouvelles liées aux deux lieux de diffusion culturelle et au fonctionnement des



écoles de musique. En 2018, ces dépenses sont intégrées en année pleine sous forme de subvention dont 50 873 € pour l'école de musique intercommunale, 213 750 € pour l'association de gestion de l'Espace Grün, 169 100 € pour celle du Relais Culturel de Thann.

La moitié de la subvention relative à la gestion des lieux de diffusion sera ensuite versée à l'EPIC « Espaces culturels Thann-Cernay » soit 382 850 €.

Ces dépenses supplémentaires sont neutralisées par la baisse des attributions de compensation.

On peut noter la baisse de la subvention versée à l'Office de Tourisme Thann-Cernay d'environ 15.000€ et ce grâce à une meilleure collecte de la taxe de séjour qui lui est reversée.

Au titre de subventions nouvelles, il est proposé de verser exceptionnellement 504 € à l'association Alsace Ontario, ainsi que la deuxième et dernière tranche de subvention d'équipement de 12 500 € à l'Ecole des chiens guides d'aveugles de Cernay pour son projet de construction dans la ZAC des Rives de la Thur.

Pour 2018, le montant total des subventions s'élève à 1 868 825 € tous budgets confondus (dont 70 146 € en subvention d'équipement), soit une légère baisse d'environ -1% par rapport à 2017.

## **DECISION**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **décide** l'attribution des subventions 2018, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>Propositions pour 2018</b>
<b><i>ECONOMIE</i></b>	<b>52 318,00</b>
Maison de l'Emploi et de la Formation (Cyberbase)	<b>9 818,00</b>
Association des chiens guides de l'Est (subvention d'équipement pour l'aménagement d'une école -2 <sup>ème</sup> partie)	<b>12 500,00</b>
AGIR	<b>12 000,00</b>
EPICEA	<b>18 000,00</b>
<b><i>TOURISME</i></b>	<b>399 479,00</b>
OTTC subvention générale	<b>351 975,00</b>
Association Train Thur Doller - subvention d'équipement	<b>44 000,00</b>
Association minéralogique Potasse	<b>3 000,00</b>
Association Alsace Ontario (subvention exceptionnelle – Commémoration centenaire de la Grande guerre)	<b>504,00</b>
<b><i>ENFANCE - JEUNESSE</i></b>	<b>15 082,65</b>
Collège René Cassin - Cernay (8,55 €/élève)	<b>5 343,75</b>
Classe à vocation sportive Collège Cassin - Cernay	<b>1 332,00</b>
Collège Rémy Faesch - Thann (voyages scolaires + dotation élève 4,95 €/élève)	<b>1 862,10</b>

Collège Charles Walch - Thann (voyages scolaires + dotation élève 4,95 €/élève)	5 638,50
Collège Nathan Katz - Burnhaupt (8,55 €/élève)	906,30
<b>CULTURE</b>	<b>840 994,00</b>
Association de Gestion de l'Espace Grün (subvention sur 6 mois)	213 750,00
Association de gestion du Relais Culturel de Thann (subvention sur 6 mois)	169 100,00
EPIC – Part Grün (subvention sur 6 mois)	191 425,00
EPIC – Part Relais (subvention sur 6 mois)	191 425,00
Ecole de Musique et de Danse Thann Cernay (somme des écoles de musique + 8 900 € part investissement)	50 873,00
Association Foyer St Erasme - Festival des Fenêtres de l'Avent + médiation	8 067,00
Association pour la Fête de l'Eau à Wattwiller	12 000,00
Association Foyer St Erasme - Animation Café A l'Abri	2 754,00
Ligue de l'enseignement (animation "Les chemins de la mémoire" à l'Abri-Mémoire)	1 600,00
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	<b>0,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>21 150,00</b>
CPIE des Hautes-Vosges	21 150,00
<b>SOCIAL</b>	<b>14 316,85</b>
Amicale du personnel de Thann-Cernay et Environs	14 316, 85
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>521 512,00</b>
Centre Socio Culturel du Pays de Thann en subvention d'équipement (travaux micro crèche Bitschwiller-lès-Thann – réfection des sols et murs)	9 649,00
Centre Socio Culturel du Pays de Thann: subvention d'équipement (divers investissements logistiques, pédagogiques)	3 997,00
Centre Socio Culturel du Pays de Thann : subvention générale	473 216,00
Centre Socio Culturel du Pays de Thann: Lieu accueil enfants parents (LAEP)	18 650,00
Association Agora de Cernay: Lieu accueil enfants parents (LAEP)	16 000,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS BUDGET GENERAL</b>	<b>1 864 852,50</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>Propositions pour 2018</b>
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget assainissement Cernay)	607,50
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget eau Cernay)	2 171,25
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget eau Thann)	148,50
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget assainissement Thann)	344,25
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget ANC)	108,00

Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget chaufferie)	108,00
Amicale du personnel Thann-Cernay et Environs (budget PEPI-ENR)	484,65
<b>TOTAL SUBVENTIONS BUDGETS ANNEXES</b>	<b>3 972,15</b>

- **décide** que les différents bénéficiaires de ces subventions devront satisfaire aux conditions réglementaires prévues et exigées en la matière (existence juridique, rapport d'activité, bilan, ...)
- **prend acte** que les crédits sont inscrits au budget général 2018 et aux budgets annexes ;
- **autorise** le versement de ces subventions selon les modalités éventuellement précisées par convention ;
- **charge** le Président ou le Vice-Président délégué à signer, le cas échéant, les conventions de financement annuelles pour les subventions supérieures ou égales à 23.000 € et toutes pièces correspondantes.

A l'issue de ces différentes délibérations, **M. Romain LUTTRINGER** remercie les vice-présidents ainsi que les services pour la préparation budgétaire qui représente un gros travail.

**POINT N° 4 – EAU-ASSAINISSEMENT,  
ECLAIRAGE PUBLIC, SERVICES TECHNIQUES**

**4A) Convention pour le déversement des eaux résiduaires des communes de Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut vers la station d'épuration de Guewenheim**

Rapport présenté par **Monsieur Romain LUTTRINGER, Président**

**Résumé**

Une convention pour le déversement des eaux résiduaires des communes de Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut avait été signée le 24 juillet 2003 entre l'ex Communauté de Communes du Pays de Thann et le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim (SIALSG). Il est proposé d'actualiser certains termes de la convention.

En l'absence de M. Giovanni CORBELLI, **M. Romain LUTTRINGER** demande à M. Fernand SCHMINCK, responsable du Pôle services techniques, de donner au conseil les explications relatives à la convention à passer avec le syndicat d'assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim.

## **RAPPORT**

Dans le cadre de la collecte et le traitement des eaux résiduaires des communes de Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut, l'ex Communauté de Communes du Pays de Thann avait signé une convention, le 24 juillet 2003, avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim.

Désormais, il est jugé nécessaire d'actualiser les termes de cette convention afin d'apporter notamment une clarification sur la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement et de redéfinir la durée de ces obligations.

Dans ce contexte, il est proposé d'établir une nouvelle convention qui fixera les conditions techniques, administratives et financières concernant l'admission des eaux usées de ces deux communes, dans le réseau d'assainissement public du SIALSG.

Cette convention entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> avril 2018. Elle sera conclue pour une période de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction une fois, pour une même période.

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **approuve** la convention pour le déversement des eaux résiduaires des communes de Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut vers la station d'épuration de Guewenheim ;
- **prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 « Assainissement » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

## **POINT N° 5 – EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **5A) Piscine de Cernay : avant projet définitif**

Rapport présenté par **Monsieur Michel SORDI**, maire de Cernay, conseiller délégué

#### **Résumé**

Le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur l'avant projet définitif (APD) de la nouvelle de Cernay. Cet APD est réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue à l'issue du concours organisé en 2017, sur la base du programme de travaux retenu par le conseil de communauté pour ce nouvel équipement.

## **RAPPORT**

Après les études de définition des besoins et de faisabilité, le conseil de communauté s'est prononcé sur le programme de la nouvelle piscine de Cernay en décembre 2016.

Sur la base de ce programme, un concours d'architecture et d'ingénierie s'est déroulé à l'issue duquel le projet présenté par les cabinets d'architectes A26 et AEA a été retenu. Le marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été attribué par la commission d'appel d'offres le 24 août 2017.

Le projet retenu a été présenté au conseil de communauté le 30 septembre 2017.

Une présentation de l'avant projet sommaire (APS) a été faite au comité de pilotage en décembre 2017 avec une estimation des travaux de 6 564 000 €. Il a alors été demandé, pour l'étude de l'APD, de retenir l'option des bassins en inox revêtus d'une membrane de PVC blanc. Le surcoût estimé (320 000 €) étant compensé sur la durée par les coûts réduits d'entretien et de fonctionnement.

La présentation de l'APD a été faite au comité de pilotage le 13 mars 2018.

L'APD s'inscrit dans la continuité de l'APS et a pris en compte l'ensemble des remarques formulées à cette phase de conception (réorganisation de certains locaux dans la zone administration / clubs pour une meilleure fonctionnalité) et reconfiguration du bassin mixte / patageoire (mieux adapté pour l'initiation des scolaires).

L'APD fige également, suite à des études comparatives, les process techniques du projet. De manière synthétique :

- en termes de traitement d'eau : filtration à billes de verre avec système d'ultrafiltration (récupération de l'eau de lavage des filtres) et désinfection par chlore galets ;
- en termes de chauffage / traitement d'air : connexion au réseau urbain de chaleur, centrales de traitement d'air à récupération de calories dont un process thermodynamique sur la centrale de la halle bassins (pompe à chaleur de déshumidification), récupération de calories sur les eaux grises des douches.

Les surfaces du projet s'établissent ainsi :

- surfaces des bâtiments : 2 491 m<sup>2</sup>
- espaces extérieurs : 6 128 m<sup>2</sup>
- emprise totale de l'ouvrage : 8 619 m<sup>2</sup>

L'APD présenté aujourd'hui prend en compte 2 éléments qui n'apparaissaient pas dans l'enveloppe travaux du programme et du concours de maîtrise d'œuvre :

- une évolution sensible des prix liée à la conjoncture favorable du bâtiment et des travaux publics qu'il est nécessaire de prendre en compte à ce stade pour réduire le risque d'appels d'offres infructueux. Le montant prévisionnel de l'enveloppe travaux a été ainsi réévalué de 3.5%.
- le choix de bassins en inox revêtus d'une membrane en PVC blanc qui permet de réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien. Le surcoût est estimé à 320 000 €HT.

Compte tenu de ces 2 facteurs, le montant prévisionnel des travaux au stade de l'APD s'établit à 7 113 000 €HT.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre s'établit à 924 690 €HT. L'équipe de maîtrise d'œuvre a ramené son taux de rémunération global de 13.5 à 13% permettant ainsi de n'impacter que marginalement l'augmentation de l'enveloppe travaux sur le montant des honoraires.

**M. Romain LUTTRINGER** ajoute que l'approbation de l'APD permet ensuite de passer à la phase projet puis à la consultation des entreprises en vue des marchés de travaux. Le choix de bassins en inox s'explique notamment par une maintenance simplifiée avec des réparations plus simples à opérer qu'avec le carrelage. M. LUTTRINGER précise également que le plan de financement actuel ne tient pas compte de financements extérieurs mais qu'il a bon espoir que de bonnes nouvelles pourront être annoncées sur ce point.

**DECISION****Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **approuve** l'avant projet définitif de la nouvelle piscine de Cernay
- **arrête** le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 7 113 000 €HT
- **arrête** le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 924 690 €HT correspondant à un taux global de 13% du montant prévisionnel des travaux.
- **autorise** le président ou le vice-président délégué à signer l'avenant arrêtant la rémunération de la maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents y afférents.

**POINT N° 6 – DIVERS**
**POINT N° 6 – DIVERS**

6A) Communication sur les décisions du Président et du Bureau prises en vertu des délégations du Conseil de communauté des 26 avril 2014, 28 juin 2014, 27 juin 2015 et du 25 mars 2017

Il s'agit des décisions suivantes :

**Décisions du Président**

N° de la décision	Libellé
<b>N° 01/2018 du 02.01.2018</b>	Il a été décidé d'attribuer le marché de nettoyage du Relais Assistantes Maternelles de Thann à la société ARIZONA Nettoyage de Vieux-Thann pour un montant annuel de 2 246,40 € TTC
<b>N° 02/2018 du 09.01.2018</b>	Il a été décidé d'attribuer le marché d'inspection télévisée du réseau d'eaux usées des rues André Malraux et Xavier Fluhr à Thann à la société INERA pour un montant de 6 978,14 € TTC
<b>N° 03/2018 du 09.01.2018</b>	Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'Association Moto-Club du Vieil-Armand pour l'année 2017
<b>N° 04/2018 du 17.01.2018</b>	Il a été décidé de céder les chalets de la CCTC aux communes et associations pour l'euro symbolique et en l'état
<b>N° 05/2018 du 05.03.2018</b>	Il a été décidé de confier la défense des intérêts de la CCTC à Maître PUJOL-BAINIER dans l'affaire Monsieur BORROY

**Décisions du Bureau**

N°	Libellé
<b>N° 01-2018 du 08.01.2018</b>	Il a été décidé de fixer un tarif pour la formation des prestataires touristiques 2018
<b>N° 02-2018 du 08.01.2018</b>	Il a été décidé de fixer les tarifs de la banque de matériels pour l'année 2018
<b>N° 03-2018 du 08.01.2018</b>	Il a été décidé d'approuver l'avenant numéro 1 au marché de gestion de l'insuffisance hydraulique rue Joffre en amont du passage de la voie ferrée à Bitschwiller-les-Thann
<b>N° 04-2018 du 08.01.2018</b>	Il a été décidé de constituer une servitude de passage au profit de la société Rosace sur des parcelles appartenant à la CCTC
<b>N° 05-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé d'attribuer 4 fonds de concours au titre du pacte fiscal et financier à la commune d'Uffholtz pour un montant total de 46 524 €
<b>N° 06-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé d'attribuer l'accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture de matériels informatiques et du logiciel AutoCad à 3 entreprises comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société BECHTLE DIRECTE de Molsheim</li> <li>- Société ESI de la Wantzenau</li> <li>- Société C-ISI de Thann</li> </ul> La durée de l'accord-cadre est d'un an renouvelable 3 fois tacitement pour un montant de 40 000 € HT
<b>N° 07-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé de constituer une convention de servitude de passage de canalisation sur des parcelles appartenant à la Communauté de Communes de Thann-Cernay au profit de la société MILLENNIUM INORGANIC CHEMICALS SAS.
<b>N° 08-2018 du 19.02.2018</b>	Il a été décidé de solliciter une subvention auprès de l'État (Contrat de ruralité ou DETR) de 53 200 € ainsi qu'une subvention auprès de l'Europe (programme LEADER) de 53 200 € pour l'acquisition de chalets dans le cadre du développement touristique
<b>N° 09-2018 du 19.02.2018</b>	Il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée pour une durée de deux ans pour le marché de conseils aux particuliers pour la coloration des façades d'un montant total prévisionnel de 24 000 € HT
<b>N° 10-2018 du 19.02.2018</b>	Il a été décidé d'approuver le tarif forfaitaire annuel de 4 000 € pour la mise à disposition des installations de la piscine de Thann à l'association « Nages ». Montant révisable selon l'évolution de l'indice des loyers
<b>N° 11-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée pour les travaux d'éclairage public rue Joseph Depierre à Cernay pour un montant de 30 500 € HT
<b>N° 12-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé du lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le renouvellement d'une conduite d'alimentation en AEP rue de Berrwiller à Wattwiller pour un montant estimé à 66 000 € HT
<b>N° 13-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé de constituer des servitudes de passage de réseaux nécessaires sur le ban communal de Roderen au profit de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Les frais liés à l'établissement de cet acte de servitudes seront pris en charge de moitié par la CCTC
<b>N° 14-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé de lancer d'une consultation en procédure adaptée pour la vérification et la maintenance des extincteurs et trappes de désenfumage d'un montant de 7 500 € HT et d'une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois
<b>N° 15-2018 du 05.02.2018</b>	Il a été décidé du lancement d'une consultation sur procédure adaptée du contrôle annuel des installations électriques et de gaz des établissements recevant du public pour une durée d'un an reconductible tacitement 4 fois et d'un montant de 5 000 € HT
<b>N° 16-2018 du 03.03.2018</b>	Il a été décidé du lancement d'une consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour les fournitures de papier et consommables informatiques d'une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, pour trois lots : Lot n°1 : fournitures de bureau 12 000 € HT par an Lot n°2 : papier 6 000 € HT par an Lot n°3 consommables informatiques 15 000 € HT par an

<b>N° 17-2018 du 03.03.2018</b>	Il a été décidé du lancement d'une consultation sur procédure adaptée pour un nouvel accord-cadre à bons de commande, d'une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2019 pour le service de transport collectif assuré à la demande sur le territoire de la CCTC et d'un montant de 104 000 € HT
<b>N° 18-2018 du 03.03.2018</b>	Il a été décidé d'approuver les tarifs 2018 pour la location des chalets. Ces tarifs restent identiques à ceux de 2017

### **Le Conseil en prend acte.**

**M. Thierry BILAY** souhaite obtenir des nouvelles sur la procédure de recrutement du directeur de l'EPIC.

**M. Raphaël SCHELLENBERGER** rappelle que la procédure de recrutement a été engagée en parallèle de celle pour la création de l'EPIC. Un comité de recrutement a été constitué en reprenant la structure du comité directeur de l'EPIC. Monsieur BOSSA y participe activement ainsi qu'en appui technique Monsieur GELIN, directeur de l'Agence Culturelle d'Alsace. 40 candidatures ont été enregistrées et 9 candidats ont été invités à un entretien. 3 candidats (dont 1 s'est désisté) seront à nouveau reçus par le comité de recrutement pour présenter un projet culturel conçu à partir d'un cahier des charges. C'est ensuite l'EPIC quand il sera constitué qui pourra procéder au recrutement.

**M. Christophe MEYER** constate que nous avons pu échanger et débattre parce que nous vivons dans un pays libre. Il souhaite qu'une pensée se dirige vers les victimes tombées hier lors de l'attaque terroriste de Trèbes et Carcassonne, en particulier le gendarme Arnaud BELTRAME.

**M. Romain LUTTRINGER** associe l'ensemble du conseil de communauté à cette pensée.

---

**M. Romain LUTTRINGER** remercie l'ensemble des participants à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 10 h 00.



